



Sommaire des votes par procuration

FNB Global X Options d'achat couvertes MSCI marchés émergents (EMCC)

Depuis sa création, le 21 mai 2024, le FNB Global X Options d'achat couvertes MSCI marchés émergents détenait principalement, sinon exclusivement, des parts d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse (les « fonds de FNB sous-jacents »). Contrairement aux sociétés, les fonds négociés en bourse n'organisent pas d'assemblées générales annuelles, mais ils peuvent tenir, à l'occasion, des assemblées de porteurs de parts, dans le cadre desquelles les porteurs de parts des fonds de FNB sous-jacents ont le droit d'exercer des droits de vote. Si l'un des fonds de FNB sous-jacents émet un formulaire de procuration, Global X Investments Canada Inc. exercera les droits de vote dans l'intérêt du FNB Global X Options d'achat couvertes MSCI marchés émergents, conformément aux lois applicables. En outre, la manière dont les droits de vote ont été exercés sera publiée sur cette page.

Aucun registre de vote par procuration n'était à présenter pour la période allant de sa création au 30 juin 2024.